APPEL

contre la brevetabilité des êtres vivants et la monopolisation des ressources génétiques

La brevetabilité des êtres vivants et de leurs gènes constitue un bouleversement des valeurs sans précédent. Elle instaure la marchandisation de la vie elle-même.

Aux USA, les entreprises peuvent demander des brevets sur des organismes vivants, génétiquement modifiés ou non, ainsi que sur des gènes, notamment humains, même sans en avoir identifié la fonction. La simple description d'un gène suffit à se l'approprier.

La directive européenne 98/44 CE, malgré quelques précautions oratoires et certaines conditions imposées au dépôt de brevet, admet elle aussi de transformer les gènes des espèces vivantes, y compris ceux de l'homme, en objets de commerce.

Ce n'est qu'un premier pas : à travers les accords sur la propriété intellectuelle négociés dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les États-Unis vont tenter d'étendre leur législation au reste du monde.

Outre ce que ces brevets d'un genre nouveau ont de choquant sur un plan éthique, ils auront de graves conséquences pratiques pour la santé, l'environnement, l'agriculture et la recherche scientifique.

Sur ce dernier point, un rapport de l'Académie des sciences notait récemment : «Certains groupes industriels ou sociétés de génomique considèrent que les données de la génomique doivent être rapidement mises dans le domaine public, de manière à permettre une avancée normale de la recherche au plan international. Cette attitude est d'ailleurs fortement encouragée par la Charte internationale sur le génome qu'à fait adopter le Comité international de bioéthique (UNESCO) en considérant que les gènes, en tant que tels, ne sont pas brevetables car ils appartiennent au patrimoine commun de l'humanité».

Dans le domaine des applications médicales, quelles que soient par ailleurs les réserves qu'on puisse émettre sur les thérapies géniques ou la « médecine prédictive » (et notamment sur l'usage qu'en font employeurs et compagnies d'assurance), on constate déjà les premiers effets de la brevetabilité des gènes. Plusieurs laboratoires américains ont ainsi dû cesser leur activité liée à deux gènes humains sur lesquels la société Myriad Genetics détient un brevet. En Grande-Bretagne, une quinzaine d'autres sont menacés.

Certains vont jusqu'à déposer des demandes de brevets sur des bactéries dangereuses afin de toucher des royalties sur les vaccins qui pourraient en être dérivés! (1) La bataille pour le contrôle des territoires stratégiques de cette « nouvelle frontière » fait rage. L'Office américain des marques et des brevets (USPTO) a déjà accordé plus de 2000 brevets sur des gènes et les demandes se comptent par millions. À elle seule, la société Celera Genomics totalise plus de 6500 demandes de brevets portant sur des gènes humains.

En ce qui concerne l'agriculture, la question de la brevetabilité doit être examinée dans un contexte global : partout dans le monde, les compagnies semencières passent sous le contrôle d'un très petit nombre de firmes agro-chimiques. Désormais en position d'organiser la rareté des semences naturelles, elles souhaitent parfaire l'intégration de leurs diverses activités dans une même logique industrielle pour ne proposer, à plus ou moins long terme, que des semences transgéniques accompagnées des insecticides, engrais et désherbants *ad hoc*.

Ces organismes génétiquement modifiés (OGM) n'ont pourtant guère suscité l'enthousiasme des consommateurs et des paysans; les pays du Sud les perçoivent comme une menace pour leur agriculture et leur capacité à nourrir leurs populations. (2)

Pour le complexe génético-industriel, ils ont cependant l'avantage d'être brevetables, ce qui doit permettre d'asseoir un véritable monopole et d'opérer une captation des ressources génétiques.

Pour reprendre la formule de l'*Encyclopédie des Nuisances*, ce projet hégémonique « ne vise à rien de moins qu'à couper définitivement l'humanité de toutes ses "bases arrières", à lui barrer l'accès aux richesses naturelles élaborées tout au long de l'histoire, pour pouvoir lui en vendre l'ersatz technique ». (3)

Aux yeux du «semencier» la vie est dotée d'une fâcheuse propriété, celle de se reproduire elle-même. Son rêve secret a toujours été de forcer le paysan à venir lui racheter chaque année des semences. Avec «Terminator» et la stérilisation génétiquement programmée, ce rêve devenait réalité. Mais cet aveu sans équivoque a soulevé un tel scandale à travers le monde que cette «répugnante technologie» (terme employé par le porte-parole de Monsanto lui-même!) sera peut-être abandonnée. Qu'importe, les brevets sur les plantes permettent d'atteindre le même objectif : ils feront du paysan qui ressème le grain récolté... un «pirate »! Cette pratique agricole immémoriale qui a fondé l'humanité s'appelle d'ailleurs en langage semencier le «privilège de l'agriculteur»!

Accepter la brevetabilité des semences, c'est en réalité créer un privilège inouï pour quelques firmes transnationales. C'est considérer qu'il faut les protéger de la concurrence que leur fait la nature en reproduisant gratuitement les semences dans le champ du paysan. Cela équivaudrait, selon la comparaison désormais classique, à faire barricader portes et fenêtres pour complaire aux marchands de chandelles mécontents de la concurrence déloyale du soleil!

À l'heure où la FAO (4) elle-même recommande l'agriculture biologique comme modèle d'agriculture durable et engage d'importants programmes à l'échelle mondiale pour son développement, on peut s'étonner que politiques et réglementations aillent presque toutes dans le sens d'une industrialisation accrue de l'agriculture et prêtent main forte à ce qu'il ne faut pas craindre d'appeler un hold-up planétaire sur les ressources génétiques.

Le contribuable européen finance doublement cette industrialisation de l'agriculture : par l'intermédiaire d'aides directes et par la prise en charge de coûts de production «externalisés» (pollution et épuisement des nappes phréatiques, empoisonnement du milieu par les pesticides, dégradation de la santé publique, perte d'emplois...). La recherche publique quant à elle investit massivement dans les OGM, souvent en partenariat avec les firmes qui les commercialisent. Nous participons enfin à cette artificialisation de l'agriculture sur un plan mondial en inondant les pays du Sud de nos surplus agricoles subventionnés, ruinant ainsi leur paysannerie. Les cultures de subsistance cèdent alors la place aux monocultures intensives d'exportation et la faim s'accroît d'autant.

De telles évolutions qui engagent l'avenir de l'humanité de manière irréversible ne peuvent être laissées à la seule appréciation du marché. C'est pourquoi, dépassant le simple point de vue juridique, nous, signataires de ce texte, invitons à réfléchir à la nécessité d'un réel contrôle social des applications des découvertes scientifiques. La recherche fondamentale devra y jouer un rôle déterminant en assumant pleinement ses responsabilités.

Dans l'immédiat, nous demandons :

• L'abrogation de la directive européenne 98/44 CE et l'affirmation de la non-brevetabilité des êtres vivants et de leurs gènes.

- Que l'Europe soutienne la proposition du groupe des pays africains à l'OMC demandant la révision de l'article 27.3b de l'accord sur la propriété industrielle.
- La réorientation de la recherche publique et de la politique agricole commune en faveur d'une agriculture paysanne respectueuse du milieu naturel, de la qualité alimentaire et créatrice d'emploi rural ainsi que la révision des réglementations qui la menacent d'asphyxie.
- Une politique de protection des ressources génétiques agricoles commençant par la liberté de commercialisation des variétés anciennes.

Nous demandons enfin de signer, reproduire et diffuser largement le présent appel.

- (1) Une société américaine a déposé une demande de brevet sur l'une des bactéries responsables de la méningite. Cela pourrait conduire au paiement de royalties sur chaque traitement si un vaccin contre la maladie était trouvé. Julia Warren de la Meningitis research foundation (Fondation de recherche sur la méningite) (G.B.) a déclaré : «L'idée que quelqu'un puisse essayer de breveter une bactérie pour exiger ensuite des royalties sur nos recherches si nous trouvons un vaccin ne m'était jamais venue à l'esprit. Je suis abasourdie. Cela risque de rendre le coût du traitement des enfants prohibitif. Tout notre argent va à la recherche, nous ne pouvons pas nous permettre de payer des royalties en plus». (*The Guardian*, 7 Mai 1998)
- (2) «Nous, délégués des pays africains participant à la Ve session extraordinaire de la commission des ressources génétiques qui s'est tenue du 8 au 12 Juin 1998 à Rome, dénonçons fermement l'utilisation de l'image des pauvres et des affamés de nos pays par des sociétés multinationales géantes afin de promouvoir une technologie qui n'est sûre ni pour la santé, ni pour l'environnement et qui ne présente aucun avantage économique pour nous [...] Nous ne croyons pas que ces compagnies ou ces technologies génétiques aideront nos paysans à produire la nourriture nécessaire au XXI e siècle. Au contraire, nous pensons qu'elles détruiront la diversité, les savoir-faire locaux et les pratiques agricoles durables que nos paysans ont développé depuis des millénaires, sapant ainsi notre capacité à nous nourrir nous-mêmes. Nous invitons les citoyens européens à faire acte de solidarité avec l'Afrique en s'opposant à ces technologies transgéniques afin que nos récoltes, diverses et naturelles puissent continuer à croître. » Déclaration des délégués africains de la FAO (moins l'Afrique du Sud).
- (3) Remarques sur l'agriculture génétiquement modifiée et la dégradation des espèces, Éditions de l'Encyclopédie des Nuisances, avril 1999.
- (4) Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Tout premiers signataires : Arnaud Apoteker, Greenpeace, Jean-Pierre Berlan, directeur de recherche à l'INRA, Jacques Berthelot, Comité catholique contre la faim, Agnès Bertrand, Observatoire de la mondialisation, José Bové, Confédération paysanne, Prince Louis-Albert de Broglie, Conservatoire de la tomate CCVS, Pierre Chirac, Médecins sans frontières, François Dufour, Confédération paysanne, Susan George, Transnational institute, Edward Goldsmith, The Ecologist (Grande-Bretagne), Albert Jacquard, généticien, Raoul Jennar, OXFAM (Belgique), Paul Lannoye, député européen, Corinne Lepage, avocate, Danielle Mitterrand, fondation France-libertés, Jean-Marie Pelt, Institut européen d'écologie, Claude Reiss, directeur de recherche au CNRS, Gilles-Eric Séralini, Université de Caen (biologie moléculaire), Jacques Testart, directeur de recherche à l'INSERM.

L'appel peut être signé sur www.ecoropa.org/brevets ou en écrivant à «Appel contre la brevetabilité des êtres vivants», 40, rue de Malte, 75011 – Paris. Contact e-mail : appel-brevets@wanadoo.fr

Pour consulter les notes et les documents annexés, pour télécharger l'appel ou en savoir plus sur cette initiative :